

**REPUBLIQUE
FRANCAISE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA**

**DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

Séance du 27 septembre 2022

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Afférents au Conseil
Municipal

19

en exercice

19

Nombre de
présents

15

Nombre de votants
17

Date de la
convocation

23 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt- sept septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole – Madame BIGOT Marie- Pierre- -Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne- -

Excusés : Madame CHAPRON Christine (a donné pouvoir à Monsieur KECHIDI)- Madame SICARD Alix (a donné pouvoir à Monsieur CHAGNOLEAU)

Absents : Madame STRADY Emmanuelle – Monsieur VICI Laurent - -

A été nommé secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA

2022 09 76 CCAS – Délibération relative à l'élection des membres du CCAS

Le conseil municipal ayant fixé à 8 le nombre de membres du CCAS, Monsieur le Maire exposera que le conseil municipal doit procéder à l'élection des 4 membres élus du conseil municipal (ceux nommés l'étant par arrêté municipal pris par Monsieur le Maire).

Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin secret (obligatoire) sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Maire sollicite les listes candidates.

Une liste unique est déposée comme suit :

Liste 1 : Mme ORTEGA, Mme PREVOST, Mme JOUANNET, Mme BERUSSEAU

Monsieur le Maire constate qu'elle satisfaisait à l'obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste permettant l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante

Le conseil municipal procède au vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

Nombre de nuls : 0

Nombre de blancs : 2

Soit nombre de suffrages exprimés : 15

Résultat du vote :

Liste unique : 15 voix

Le conseil municipal proclame les membres suivants : Mme ORTEGA, Mme PREVOST, Mme JOUANNET, Mme BERUSSEAU Elues pour siéger au sein du CCAS de la commune du GUA.

AR Prefecture

017-211701859-20220927-2022_09__76-DE

Recu le 30/09/2022

Publié le 30/09/2022

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Publiée site internet le

30/09/22

Le GUA, le 28 septembre 2022, Le Maire, Patrice BROUHARD

Auteur de l'acte : conseil municipal

